



10^e Session de la Conférence des Parties à la
Convention sur les zones humides
(Ramsar, Iran, 1971)

« *Notre santé dépend de celle des zones humides* »

Changwon, République de Corée,
28 octobre au 4 novembre 2008

Ramsar COP10 DOC. 31

Note du Secrétariat Ramsar. La Conférence internationale INTECOL sur les zones humides est la principale rencontre scientifique d'experts des zones humides. Les réunions ont lieu tous les quatre ans, sous forme de forum composé de séances techniques, de conférences et de tables rondes consacrées à l'étude, à la recherche, à la politique de la conservation, à la protection, à la gestion et à l'utilisation durable des zones humides. Les conférences les plus récentes ont eu lieu à Utrecht, Pays-Bas (2004), Québec, Canada (2000) et Perth, Australie (1996). La huitième conférence INTECOL, sur le thème « Grandes zones humides, Grands problèmes » (20 au 25 juillet 2008) a eu lieu, fort opportunément, dans la ville de Cuiabá, Brésil, en bordure du Pantanal, un énorme complexe de zones humides que se partagent la Bolivie, le Brésil et le Paraguay. Comme toujours, la déclaration qui en est résultée contient des recommandations d'intérêt particulier pour les Parties à la Convention de Ramsar.

La Déclaration de Cuiabá sur les zones humides

Cette Déclaration a été approuvée par vote des membres présents à la clôture de la 8^e Session de la Conférence INTECOL sur les zones humides, 20 au 25 juillet 2008, à Cuiabá, Brésil

L'état des zones humides et leur rôle face aux changements climatiques mondiaux

Cette Déclaration s'adresse aux gouvernements, aux organisations internationales et nationales et aux décideurs. Elle attire l'attention sur l'état écologique et le statut juridique des zones humides ainsi que sur leur importance à l'échelon mondial pour les êtres humains et la biodiversité dans le contexte particulier de différents scénarios de changements climatiques mondiaux.

Considérant que :

1. Les zones humides sont des écosystèmes de transition entre la terre et l'eau, couvrent une part considérable de la superficie de la terre et comprennent différents écosystèmes périodiquement ou en permanence humides tels que des mangroves, des marais tidaux, des tourbières, des marécages, des plaines d'inondation, des zones riveraines, des lacs salés, etc. Certaines sont des systèmes hautement productifs largement utilisés par les êtres humains. Les zones humides entretiennent la population et la biodiversité et sont nécessaires à l'adaptation aux effets prévus des changements climatiques mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés.

Par souci d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué durant la Session. Les délégués sont priés de se munir de leurs propres copies et de ne pas demander de copies supplémentaires.

2. Le manque actuel de connaissances de base sur l'étendue totale des zones humides est inacceptable. Des techniques efficaces de réalisation d'un inventaire mondial des zones humides ont fait leurs preuves. Pour identifier et caractériser les zones humides dans le cadre de la Convention de Ramsar et à différentes autres fins, il est essentiel de disposer d'ensembles de données systématiquement acquises par télédétection optique et micro-ondes depuis l'espace.
3. Les zones humides subissent différents effets des activités humaines, essentiellement de l'agriculture (y compris le pâturage), de l'aquaculture, de la régulation et de l'infrastructure de l'eau, du déversement des déchets et des espèces envahissantes. Les tourbières souffrent d'une exploitation de la tourbe à grande échelle et les plaines d'inondation sont affectées par la construction de barrages pour la production hydroélectrique ainsi que par des digues latérales qui modifient le régime de l'eau et, en conséquence, le flux de matières dissoutes et solides mais qui perturbent aussi les liens le long des cours d'eau et entre les cours d'eau et leurs plaines d'inondation.
4. La biodiversité des eaux douces subit un déclin beaucoup plus rapide que la biodiversité terrestre ou marine et les espèces des zones humides sont particulièrement sensibles au déclin et à l'extinction.
5. L'augmentation du prix de l'énergie conduit à la culture à grande échelle de plantes pour la production de biocarburants. Outre le problème de l'augmentation du prix des aliments, la demande croissante de biocarburants stimulera une expansion des plantations pour l'énergie au détriment des zones couvertes de végétation naturelle. Nous attirons l'attention sur les dangers que représentent, pour les zones humides, les incidences négatives directes de l'assèchement et du drainage et les effets indirects de l'apport croissant de sédiments, d'engrais et de pesticides en provenance des zones agricoles environnantes. L'augmentation du prix de l'énergie stimule aussi le recours à l'énergie hydroélectrique. Nous attirons l'attention sur les effets lourds des centrales hydroélectriques petites et grandes sur les zones humides riveraines, ainsi que sur la perte d'avantages pour la population locale. Pour prendre des décisions sages en matière de politique sociale, il faut disposer d'analyses coûts-avantages fiables, tenant compte des paramètres environnementaux et sociaux et permettant d'adapter les mégaprojets aux normes économiques, écologiques et sociales acceptables *avant* de commencer la construction car de nombreux effets secondaires négatifs sont impossibles à atténuer.
6. Les zones humides assurent aussi habitat et subsistance à de nombreuses personnes. Or, beaucoup de facteurs de stress affectent gravement les multiples services écosystémiques importants fournis par les zones humides tels que le stockage et l'épuration de l'eau, la recharge des aquifères souterrains, le rôle de tampon contre le déversement d'eau, le maintien de l'hétérogénéité et de la biodiversité des paysages, le stockage du carbone et la production de ressources naturelles renouvelables telles que le poisson, les pâturages naturels, le bois d'œuvre, la faune sauvage, etc.
7. Les scénarios de changements climatiques pour le siècle à venir projettent une augmentation mondiale de la température de 2 à 6° C, une élévation du niveau des mers de 20 à 40 cm et des changements considérables dans la quantité totale et/ou la distribution saisonnière des précipitations. Les chutes de neige devenues chutes de pluie et la fonte accélérée des glaciers dans certains secteurs de certains continents diminueront la capacité

de rétention d'eau en hiver et modifieront la structure d'écoulement des cours d'eau et des rivières. On constatera une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes comme les grandes tempêtes, les sécheresses et les inondations graves. Ces changements affecteront, avec une force variable, les différentes écorégions du globe et mettront en péril les services importants que les zones humides procurent aux êtres humains et à la biodiversité. Ils augmenteront aussi le risque de propagation de vecteurs de maladie affectant la santé humaine dans certaines régions.

8. Des zones humides intactes peuvent servir de tampon contre les effets des changements climatiques mondiaux à travers le cycle de l'eau et le maintien de la biodiversité et réduire les effets économiques, écologiques et sociaux négatifs.
9. La conservation et la restauration des zones humides sont des moyens nécessaires de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'importance des zones humides dans le cycle mondial du carbone doit être mieux évaluée et intégrée dans les modèles climatiques mondiaux ainsi que dans les négociations politiques sur les échanges de carbone.
10. La destruction généralisée des zones humides se poursuit, conséquence de politiques de développement nationales inadéquates, de l'absence d'application des lois en vigueur et de l'absence de mesures à long terme d'aménagement du territoire qui ont un effet négatif sur les zones humides et sur les biens publics et privés. Les changements qui s'annoncent au niveau du climat mondial exacerberont gravement la situation actuelle.
11. À l'échelle planétaire, la population humaine se concentre de plus en plus dans les zones urbaines. Les zones humides locales et régionales ont une valeur exceptionnellement élevée en matière de stockage de l'eau, épuration de l'eau et loisirs mais elles sont aussi de plus en plus menacées par l'assèchement des terres et la pollution.
12. Une politique moderne pour les zones humides, s'appuyant sur des connaissances scientifiques fiables et en mesure de réconcilier le développement économique avec la protection de l'environnement et le bien-être social, est nécessaire dans tous les pays. Cette politique doit reconnaître la valeur des zones humides et de leurs services écosystémiques ainsi que leur importance pour la biodiversité mondiale. Certains pays ont des normes élevées de gestion, restauration et protection des zones humides; beaucoup d'autres cependant sont à la traîne.
13. La Convention de Ramsar qui régit la gestion et la protection des zones humides à l'échelle mondiale a été signée par 158 pays. Il importe que les signataires établissent et appliquent une politique spécifique aux zones humides, préparent un inventaire national des zones humides et maintiennent les caractéristiques écologiques de toutes les zones humides par une utilisation rationnelle.

En conséquence :

1. Nous recommandons que les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, entre autres, soutiennent des initiatives mettant à profit les ensembles de données et les techniques de télédétection à l'échelle mondiale afin de relever de manière cohérente et précise l'étendue, la dynamique et la variabilité des zones humides. Nous encourageons les fournisseurs d'ensembles de données par télédétection depuis l'espace à garantir la continuité à long terme de ces sources d'information cruciales.

2. Nous appelons à la prise de mesures de protection pertinentes et efficaces afin de renverser rapidement les effets négatifs sur la qualité et la quantité des zones humides, y compris les incidences des politiques relatives aux biocarburants, de la gestion inappropriée de l'eau, de l'utilisation des sols et des changements climatiques.
3. Nous attirons l'attention sur la nécessité urgente d'intensifier sans délai les efforts nationaux et internationaux en matière d'étude, de protection et de gestion rationnelle de toutes les zones humides. Nous soutenons un financement accru de la recherche *et* l'application des résultats scientifiques nécessaires de toute urgence pour réduire la vulnérabilité des zones humides aux changements climatiques, atténuer les facteurs des changements climatiques et s'adapter aux conséquences.
4. Nous recommandons d'accorder la plus haute priorité à la protection des zones humides pour maintenir leurs services dans l'intérêt de l'humanité.
5. Nous soulignons que des efforts conjugués déployés par-delà les frontières politiques s'imposent pour optimiser toutes nos actions visant à mettre un terme à la perte et à la dégradation des zones humides et à inverser la tendance. Des politiques et pratiques avisées sont nécessaires maintenant.
6. Nous attirons l'attention sur le fait que de nombreux signataires de la Convention de Ramsar n'ont pas encore rempli leur obligation d'établir et d'appliquer une politique spécifique aux zones humides, de préparer un inventaire national des zones humides et de maintenir les caractéristiques écologiques de toutes les zones humides au moyen de l'utilisation rationnelle. Nous demandons que les gouvernements concernés fassent immédiatement le nécessaire pour tenir leurs engagements aux termes de la Convention de Ramsar. Nous encourageons les États qui ne sont pas membres à adhérer à la Convention de Ramsar pour consolider les efforts mondiaux indispensables en matière de gestion durable des zones humides.

Respectueusement approuvée par :

Les coorganisateur de la 8^e Session de la Conférence INTECOL sur les zones humides

Catia Nunes da Cunha
Universidade Federal de Mato Grosso
Cuiabá, Mato Grosso, Brésil

Paulo Teixeira de Sousa Jr.
Universidade Federal de Mato Grosso
Cuiabá, Mato Grosso, Brésil

Coauteur de la Déclaration

Wolfgang Junk
Institut Max-Planck de limnologie
Plön, Allemagne

Groupe de travail INTECOL sur les zones humides

R. Eugene Turner, Président

Université d'État de Louisiane
Bâton-Rouge, Louisiane, États-Unis d'Amérique